



Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville
Province de Québec

Avis public

AVIS DE PROMULGATION RÈGLEMENT NO 2025-01 RELATIF AUX DROITS SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville, le 7 avril 2025 :

Règlement no 2025-01 relatif aux droits sur les mutations immobilières

L'objet du dit règlement est de prévoir des modalités d'application relatives aux droits de mutation.

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 390, rue Principale à Saint-Bernard-de-Michaudville, sur les heures habituelles d'ouverture. Il sera également disponible sur le site web de la Municipalité (saintbernarddemichaudville.qc.ca).

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

DONNÉ à Saint-Bernard-de-Michaudville,
Ce 9^e jour du mois d'avril 2025.

Geneviève Bureau

Geneviève Bureau

Greffière-trésorière adjointe



Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville

CERTIFICAT DE PUBLICATION D'UN AVIS PUBLIC

Objet :

**AVIS DE PROMULGATION
RÈGLEMENT NO 2025-01 RELATIF AUX DROITS SUR LES MUTATIONS
IMMOBILIÈRES**

Je soussignée, Geneviève Bureau, greffière-trésorière adjointe, résidant à Saint-Bernard-de-Michaudville, certifie par les présentes sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint en affichant une copie, au bureau municipal et sur le site internet de la Municipalité (<http://saintbernarddemichaudville.qc.ca/>), entre 12 h 00 et 12 h 10, le 9 avril 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 9 avril 2025.

Geneviève Bureau

Geneviève Bureau
Greffière-trésorière adjointe